

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le Mardi 14 avril 2015 à 19h sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

Etaient présents – Mesdames ARBENTZ THEBAUX - CHEREAU - EVRARD - FERNANDEZ - JACQUET – MOREAU - SAINTEMARIE – Messieurs CHANTELAUZE – FOUCHET – GABILLAUD – MARTIN - MARTINAT

Monsieur GUILLON avait donné pouvoir à Monsieur MARTINAT

Monsieur RENIER était absent excusé.

Monsieur Joël MARTINAT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 31 Mars 2015 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

1. Compte de gestion 2014 :

Le compte de gestion 2014 concernant les opérations financières du budget reflète (indépendamment des opérations internes de bilan et celles des comptes de tiers ou d'ordre), les opérations budgétaires déjà inscrites au compte administratif et qui aboutissent aux mêmes résultats. Ces comptes sont parfaitement établis et n'appellent aucune observation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014.

2. Compte administratif 2014 :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice dégage un excédent de 547 971.98 € auquel il y a lieu d'ajouter le report excédentaire de l'exercice 2013 de 445 521.73 € soit un résultat de clôture de 993 493.71 € €.

En investissement, l'exercice dégage un excédent de 906 809.07 € € auquel il convient de soustraire le déficit de l'exercice 2013 de 695 232.62 €. La section d'investissement dégage donc un excédent de 211 576.45 € avant restes à réaliser. Le montant des restes à réaliser de l'exercice 2014 s'élève à 390 623.26 € (dont la première tranche des travaux de l'église reportée en 2015). La section d'investissement présente donc un besoin de financement de 179 046.81 €. Madame le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif est porté au vote du Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

3. Affectation du résultat 2014 :

Après avoir approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice écoulé, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2014.

Le résultat doit être principalement affecté à la couverture du besoin de financement de clôture de la section d'investissement, restes à réaliser compris. Compte tenu des résultats, il y a lieu d'affecter :




Section d'investissement : compte 1068 : 179 046.81 € afin de couvrir le besoin de financement, prélevé sur l'excédent de clôture de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement: compte 002 report à nouveau : 814 446.90€ (993 493.71€ – 179 046.81€)

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Vote des taux d'imposition :

La Municipalité souhaitant poursuivre son programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire à l'identique les taux des taxes locales, à savoir :

-  Taxe d'habitation : 6.90 % (moyenne départementale 25.35%)
-  Foncier bâti : 10.50 % (moyenne départementale 20.58%)
-  Foncier non bâti : 21.61 % (moyenne départementale 37.77%)

5. Vote des subventions :

Après avis de la commission « finances » du 02 avril 2015, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a validé le montant des subventions pour l'année 2015.

La commission « Finances – soutien moyens généraux – vie associative et culturelle » travaillera au cours de l'année sur la répartition des subventions pour le budget 2016.

6. Budget Primitif 2015 :

Après avoir pris connaissance du Budget 2015, étudié en commission « Finances » de la commission « Finances – soutien moyens généraux – vie associative et culturelle » du 02 Avril dernier, celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

- a. Section de fonctionnement : 2 082 860 €
- b. Section d'investissement : 1 867 798 €

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement enregistrent une baisse de 3.10 % par rapport à l'exercice 2014.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), distribuée par l'Etat, diminuera de 26 366 € par rapport à 2014 soit une baisse totale depuis 2013 de 29 875 € soit une perte 35.42 %.

Les principaux investissements portent sur :

- la restauration de l'Eglise Notre-Dame du Subdray,
- la rénovation de l'éclairage public au Lotissement des Alouettes,
- la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement du réseau basse tension et de communication au lotissement du Vignou,
- les travaux d'accessibilité et d'isolation à la salle « La Grange »,
- et pour des raisons de sécurité, la réfection des deux plateaux surélevés de l'entrée du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2015.

7. Convention avec Nature 18 sur l'inventaire de biodiversité communale (BIC):

Lors de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars dernier, Nature 18 présentait un projet d'inventaire de la biodiversité communale. L'objectif de cet inventaire est de connaître la biodiversité présente sur la commune (faune et flore et habitats), d'intégrer ses enjeux au Plan Local d'Urbanisme (PLU), de sensibiliser les élus, techniciens et habitants sur la reconnaissance et l'intérêt de préservation de ce patrimoine naturel via des actions de communication (plaquettes biodiversité communale).

Des initiations faune et flore au grand public et aux scolaires sont prévues (21 ½ journées sur 2 ans).

La région Centre subventionne le projet via Le Pays de Bourges à hauteur de 80%.

Le coût restant à la charge de la collectivité de 2 834 € pour la période 2015-2016 pourrait être éventuellement financé par un appel à projet auprès du fond de dotation de la biodiversité (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention avec Nature18. Les opérations d'inventaire pourraient débuter rapidement.

8. Subvention exceptionnelle Club karaté Chappellois (CKC) :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, refuse le versement d'une subvention exceptionnelle, car déjà demandée en 2014 ce qui retire le caractère exceptionnel de la demande.

• Informations diverses :

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique aura lieu pour la demande d'autorisation présentée par la société GOODMAN France en vue d'exploiter une plate-forme logistique située dans la ZAC du Moutet sur la Commune de Bourges du 04 Mai au 04 Juin 2015.
- Avancement dossier « La Bergerie » : Les opérations d'expertise sont étendues à l'examen des fissures affectant les murs extérieurs du bâtiment. L'expert déposera son rapport au Tribunal administratif avant le 31 Juillet 2015.

• Questions diverses :

- Madame Sonia SAINTEMARIE souhaite connaître les avancements du dossier de restauration de l'Eglise.
 - Madame le Maire informe qu'avant de déposer à nouveau le permis de construire une étude sur l'état de conservation des décors peints actuels et sondages en recherche de décors anciens doit être effectuée.

- Madame Agnès CHEREAU fait remarquer que la couleur de la charpente du préau de l'école n'est pas très esthétique
 - Madame le Maire qu'il est envisagé de la faire peindre en même temps que les travaux de peinture de l'école.
- Madame Agnès CHEREAU demande s'il pourrait être envisagé de mettre en place des formations « sauveteurs » ou tout au moins leur donner des notions de secourisme envers la population, et en particulier l'utilisation d'un défibrillateur.
 - Madame le Maire rappelle que cela a déjà été fait et que la question va être étudiée.
- Madame Sonia SAINTEMARIE indique que lors de la renégociation de nos emprunts en cours il serait souhaitable de consulter d'autres agences bancaires afin de bénéficier des meilleures conditions.
 - Madame le Maire indique que les courriers pour la renégociation auprès des agences bancaires sont partis et que nous prenons note de consulter d'autres agences.
- Madame Josiane EVRARD demande si une boîte postale pourrait être installée au lotissement Les Fertés.
 - Madame le Maire indique que la demande sera faite auprès de La Poste.
- Madame Josiane EVRARD signale la détérioration du chemin situé à côté du lotissement « Les Fertés » et rejoignant le lycée agricole
- Madame Agnès CHEREAU signale également des arbres tombés dans le chemin communal du Sollier
 - Il est en pris note et un déplacement sur place sera effectué.
- Monsieur Joël MARTINAT souhaiterait connaître l'évolution du dossier sur la pose de panneaux du bois des Allouettes.
 - Mme le Maire indique que les devis sont en cours.
- Il est également signalé que le panneau d'interdiction + 7.5t a été reposé au rond-point du Lycée Agricole mais que des camions continuent à emprunter cette route.
- Monsieur Christophe GABILLAUD indique que des particuliers font brûler leurs déchets.
 - En vertu du règlement sanitaire départemental et de la **circulaire interministérielle du 18/11/2011**, il est **strictement interdit** de brûler les déchets ménagers, et les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
 A ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.
 Les raisons de cette interdiction sont l'insalubrité pour l'homme (émission de particules fines et d'émanations toxiques), la gêne occasionnée pour le voisinage et la pollution de l'environnement.
 Les déchets verts doivent être déposés dans les déchetteries ou valorisés par compostage par exemple.
 Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
- Monsieur Christophe GABILLAUD s'informe sur les îlots mis en place chemin des Ouches du Grenouillat
 - Madame le Maire rappelle que ces écluses en plots ont été mises à titre d'expérience pendant un mois, en concertation avec les riverains et qu'une décision de mise en place définitive sera prise après une nouvelle concertation.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 21h25

Le Maire,

Corinne SUPLIE